

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 53 (1924)

Heft: 6

Rubrik: Arithmétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

coupées, à subir le supplice du fouet. Le tribunal exigea des paysans de fortes indemnités de guerre. Leuenberger, Schibi, Emmenegger furent décapités. Presque partout, on fit peser un joug de fer sur le peuple des campagnes.

La répression fut moins sanglante à *Fribourg*. Seul, le soldat François Chollet, qui avait tué et blessé plusieurs camarades au camp de la Singine, fut décapité. Deux Gruyériens furent pendus — en effigie, — d'autres insurgés furent bannis. Le député fribourgeois, à la conférence de Zofingue, reçut l'ordre de rentrer si l'on y discutait des châtements des révoltés. Fribourg ne tenait évidemment pas à augmenter le mécontentement de ses sujets.

En réalité, la défaite des paysans eut pour conséquence de consolider le despotisme des villes et des gouvernements patriciens.

Applications

- a) *Lecture* : chap. 22, p. 236 ;
- b) *Vocabulaire* : Chercher les dérivés de : insurrection — révolution ; les utiliser dans une phrase ;
- c) *Rédaction* : 1. Raconter la guerre des paysans ; 2. L'agriculture pendant et après la guerre 1914-1918 ; 3. Mieux vaut douceur que violence ;
- d) *Dessin* : D'après la carte Weitzel esquisser le pays de Fribourg, y dessiner les bailliages de la Gruyère et de Morat.

Semsaies.

TH. SCHNEUWLY.

ARITHMÉTIQUE

Le très sympathique compte rendu que le *Bulletin pédagogique* a donné de la Méthodologie de l'arithmétique, dans son numéro du 1^{er} mars, soulève la question des unités du Système métrique.

La loi fédérale du 24 juin 1909 ne m'a pas paru offrir un cadre assez large pour certains besoins de l'enseignement, pour faire saisir à l'élève toute la logique des noms des unités et certaines correspondances entre unités de nature différente. La loi française de 1919 a un caractère plus extensif, et je m'en suis inspiré sur plus d'un point, sans aller même aussi loin qu'elle dans certaines directions.

Le myriagramme fait la transition du kilogramme au quintal. Le terme kilolitre est un des quatre « clous » du tableau : décimètre cube... litre, mètre cube... kilolitre.

Les termes décamètre carré et hectomètre carré font image et conduisent au kilomètre carré.

Le décamètre cube et l'hectomètre cube sont des termes de transition pour arriver au kilomètre cube, employé dans les travaux de géodésie.

Les nécessités de l'enseignement exigent, dans la terminologie, un certain jeu pour donner une image homogène du Système métrique. Le chapitre VII de la Méthodologie constitue d'ailleurs un exposé théorique, pour le maître avant tout, tandis que les chapitres VIII et IX, qui traitent de la didactique du Système métrique, s'en tiennent aux unités les plus employées. Le maître, dans ses leçons, pourra d'ailleurs faire sentir la distinction entre un ensemble théorique et un ensemble usuel plus restreint.

L. GROSGURIN.

Je remercie M. Groscurin des explications qu'il vient de nous donner sur sa manière de concevoir l'étude de quelques mesures du « système des poids

et mesures », — je dis : *poids et mesures*, d'après la loi fédérale, et non *système métrique*, car ce système n'est plus guère qu'à moitié métrique. Je crois comme lui qu'il est difficile de parler du kilomètre carré sans dire un mot du décamètre carré et de l'hectomètre carré, mais il faut alors faire remarquer que ces deux dernières mesures, et quelques autres encore, ne sont pas légales en Suisse. Il me semble que l'auteur aurait dû signaler cela dans son excellente Méthodologie et tout le monde aurait été satisfait : les Français y trouvent toutes les unités mentionnées dans la loi française, les Suisses auraient su ce qu'ils avaient à faire pour être d'accord avec la loi fédérale. J. A.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Ecole normale. — Eloignée des « vains bruits du monde », l'École normale ne peut guère assister aux conférences littéraires, artistiques ou scientifiques dont peuvent bénéficier les maisons d'éducation sises à Fribourg. Elle y supplée en appelant chez elle, dans son monastère isolé, ceux qui veulent bien s'intéresser aux futurs instituteurs, à leur formation, à leur récréation aussi. Le 20 décembre, M. le préfet Monney inaugurait « la saison » normale par une conférence sur *l'Instinct des animaux*. Le 21 janvier, M. le professeur Hubert Savoy, directeur au Séminaire diocésain, nous faisait l'histoire d'Ypres, la merveilleuse cité marchande des Flandres, nous en montrait les trésors artistiques et leur horrible destruction au cours de la guerre de 1914. Le 3 février, ce fut le tour de M. Paul Joye, professeur à la Faculté des Sciences. Il intéressa vivement ses auditeurs à la construction du *Barrage de la Jogne*, à l'accumulation d'eau de Montsalvens, et, par ricochet, aux Entreprises électriques fribourgeoises. Le 16 mars enfin, M. le Directeur H. Savoy nous revint ; il nous fit parcourir d'abord les rues de la *Jérusalem* d'aujourd'hui, puis il nous fit assister à la construction du fameux *Temple* de Salomon, dont il retraça la majestueuse et tragique histoire. Toutes ces conférences furent illustrées de nombreuses et belles projections. Est-il nécessaire d'ajouter que les auditeurs ont écouté de toutes leurs oreilles, regardé de tous leurs yeux et qu'ils gardent à ceux qui ont bien voulu venir leur parler une respectueuse reconnaissance.

Pro Juventute. — Les sommes confiées par le peuple suisse à *Pro Juventute* montrent un accroissement sensible, malgré la déprimante crise économique et malgré les nombreuses autres collectes en particulier dont le produit est destiné à secourir les étrangers. En décembre 1923, 6,833,589 timbres (1922 : 6,134,142) et 1,115,509 cartes (1922 : 1,196,672) ont été vendus. La poste ayant touché 1,029,455 fr. 35 pour la valeur d'affranchissement des timbres, le bénéfice net pour *Pro Juventute* est de 604,398 fr. 94 contre 590,226 fr. 34 en 1922. Les 180 districts *Pro Juventute* conservent le bénéfice net intégral de la vente des timbres et la moitié de celle des cartes écoulés dans le district. Ils l'emploient dans le sens du programme annuel, c'est-à-dire en faveur des œuvres pour l'enfant